



**Objectif général:** Assurer l'observation et la surveillance de patients/résidents en unité ou en centre de soins psychiatriques, leur dispenser des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) et les accompagner afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et bien-être physique et psychique.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Accompagner, observer et dispenser des soins éducatifs et relationnels aux patients/résidents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assure une présence auprès des patients/résidents, une observation continue de leurs troubles (ex. : repli, lien avec la réalité) ou une surveillance aiguë si nécessaire (ex. patients/résidents en crise) en appliquant les procédures requises en matière de sécurité des patients et du personnel (ex. : gestion de la contention);</li><li>• Soutient et motive les patients/résidents lors d'activités psycho- et sociothérapeutiques (ex. groupes de parole, ateliers collectifs) et les encadre individuellement dans des activités hors de l'institution (ex. sorties) suivant les directives du responsable hiérarchique et/ou du médecin;</li><li>• Mène des entretiens individuels avec les patients/résidents (ex.: entretien motivationnel) et adopte une attitude thérapeutique adaptée;</li><li>• Eduque ou stimule les patients/résidents en vue d'améliorer leur autonomie ou (ré)adaptation à la vie sociale (ex. : hygiène, alimentation, prise des médicaments, respect des horaires);</li><li>• Soutient et accompagne les patients/résidents pour leur départ (sortie ou transfert vers d'autres institutions) ou pour une absence momentanée de l'institution, en collaboration avec le responsable hiérarchique et le médecin;</li></ul>
- Effectuer des tâches infirmières	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exécute des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;</li><li>• Délègue éventuellement, dans les limites légales, les actes techniques infirmiers aux aides-soignants;</li><li>• Observe, identifie et établit l'état de santé des patients/résidents désignés, détecte d'éventuels changements et anticipe les situations de crise et, en cas d'urgence, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;</li><li>• Prend et vérifie les paramètres des patients/résidents (ex.: tension, pouls);</li><li>• Prépare, selon la prescription médicale, la médication, la vérifie, l'administre et en suit les effets;</li><li>• Accompagne le médecin lors du tour de salle ou de la consultation avec les patients/résidents et contacte les personnes concernées en cas de questions;</li></ul>
- Informer et soutenir les patients/résidents et leurs proches sur le plan psychosocial	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueille les nouveaux patients/résidents, établit une anamnèse infirmière, effectue un entretien préliminaire avec les patients/résidents et leurs proches en collaboration avec le médecin, note les données et participe à l'établissement du plan de soins;</li><li>• Donne des explications aux patients/résidents ainsi qu'à leurs proches concernant l'état de santé physique, psychique et social;</li><li>• Ecoute les préoccupations des patients/résidents et les rassure;</li><li>• Encadre et soutient les patients/résidents et leurs proches dans les moments difficiles ou d'émotion (ex. situations de crise, tentatives de suicide);</li></ul>
- Exécuter des tâches soignantes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide les patients/résidents lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens;</li><li>• Veille au confort général des patients/résidents;</li><li>• Aide les patients/résidents à manger et à boire, en tenant compte de leur pathologie (ex.: anorexie);</li><li>• Donne des indications et des instructions aux aides-soignants;</li></ul>
- Participer à la continuité et à la qualité des soins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donne aux collègues les informations nécessaires sur les patients/résidents afin d'assurer la continuité du traitement;</li><li>• Informe le médecin sur l'état de santé physique, psychique et social des patients/résidents et se consulte avec lui et les autres prestataires de soins au sujet du traitement indiqué;</li><li>• Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions prises;</li></ul>
- Exécuter des tâches administratives liées aux patients/résidents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enregistre les données des patients/résidents et les traitements infirmiers effectués (notamment les RPM);</li><li>• Remplit divers formulaires et documents (ex. ceux en rapport avec l'admission et la sortie);</li><li>• Fait rapport aussi bien oralement que par écrit sur l'état de santé physique, psychique et social des patients;</li><li>• Tient à jour le dossier infirmier des patients/résidents et établit le plan de soins;</li><li>• Organise administrativement la postcure du patient (retour à domicile ou transfert);</li></ul>

# Infirmier dans une unité/un centre psychiatrique

(H/F/X)

Code  
6270



14

## - Autres activités

- Visite et évalue des patients psychiatriques traités dans d'autres unités de soins;
- Partage l'expertise d'infirmier spécialisé en psychiatrie avec les infirmiers non-spécialisés;
- Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et faire les lits;



## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique des pathologies psychiatriques;
- Possède une connaissance pratique des techniques de prévention relatives aux affections psychiatriques;
- Possède une connaissance de base de la réglementation en matière de droits des patients/résidents en santé mentale et des procédures en la matière;
- Possède une connaissance pratique des techniques d'entretiens infirmiers;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;
  
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

### Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: participe à l'exécution du traitement médical en procurant et en déléguant, dans le cadre légal, des soins infirmiers ainsi qu'en établissant et en exécutant le plan de soins;

### Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Soutient les patients/résidents sur le plan psychosocial et leur procure ainsi qu'à leurs proches des renseignements concernant leur état de santé;
- Contacte les organisations ou centres externes afin d'organiser pratiquement la sortie ou le transfert de patients/résidents;

### Résolution de problèmes

- Observe, interprète et analyse, le cas échéant de manière permanente, les troubles du comportement des patients/résidents, détecte les signes précurseurs de crises et adopte une attitude thérapeutique adaptée;
- Fait appel à des spécialistes ou au responsable hiérarchique en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés au patient ;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

### Responsabilité

- Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé physique, psychique et social des patients/résidents et des traitements à effectuer;
- Accompagne et encadre les patients/résidents de manière autonome durant des entretiens individuels ciblés ou lors d'activités collectives;
- Eduque et stimule les patients/résidents afin de rétablir ou améliorer leur autonomie et leur (ré)adaptation à la vie sociale;
- Assure la surveillance aiguë des patients/résidents en crise et intervient en cas d'urgence dans l'attente du médecin dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur;
- Est discret avec les informations confidentielles;

### Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact régulier avec la saleté, les mauvaises odeurs ou la poussière;
- De temps à autre, se trouve dans le trafic;
- De lourdes charges doivent de temps à autre être déplacées;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;
- Contact personnel régulier avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- Contact personnel régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressive;



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**